

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/ACC/KHM/15/Rev.1

3 mars 2003

(03-1221)

---

Groupe de travail de  
l'accession du Cambodge

Original: anglais

## ACCESSION DU CAMBODGE

Plan d'action pour la mise en œuvre de l'Accord sur les mesures  
sanitaires et phytosanitaires (SPS)

### Révision

Le gouvernement du Royaume du Cambodge a présenté le plan d'action révisé ci-après pour la mise en œuvre de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires par le Cambodge, en demandant qu'il soit distribué aux membres du Groupe de travail.

---

Plan d'action pour l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)

Année	Étapes/Mesures/Activités	Assistance technique (fournie ou demandée)
<b>2001 et années précédentes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décret n° 54 du 22 septembre 1997 concernant notamment la délégation des responsabilités en vue de garantir la qualité et la sécurité des produits, y compris les produits alimentaires.</li> <li>- Prakas n° 12 du 13 janvier 1998 relatif à la définition du rôle de la sécurité alimentaire, y compris le contrôle des aliments au stade de l'importation/l'exportation ainsi que les fraudes connexes.</li> <li>- Prakas n° 329 MOC/M99 relatif à l'étiquetage des produits alimentaires préemballés.</li> <li>- Décret n° 5 du 3 février 1998 relatif à la création d'un Comité interministériel pour la coordination du contrôle de la qualité et de la sécurité des produits et des services.</li> <li>- Loi sur la qualité et la sécurité des biens et des services (promulguée par Reach Kram n° NS/RKM/0600/001 en date du 21 juin 2000).</li> <li>- Décret n° 28 du 9 mars 2001 relatif à la création du Comité national du Codex et de son secrétariat.</li> <li>- Prakas n° 357/MOC du 31 décembre 2001 relatif à la création des Groupes de travail technique pour le Comité national du Codex.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlements sur la sécurité alimentaire (assistance technique fournie par la FAO, la France et la Nouvelle-Zélande).</li> <li>- Normes alimentaires (assistance technique fournie par la FAO).</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la compréhension des règles de l'OMC et de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) conjointement avec le comité interministériel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide de la CNUCED pour l'élaboration des documents ACC/4 et ACC/8.</li> </ul>
<b>2002</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de la mise en œuvre du Codex Alimentarius moyennant: i) la tenue de réunions régulières du Comité national du Codex et des Groupes de travail technique; ii) la création d'une unité du Codex dans chaque ministère concerné afin d'apporter des contributions effectives et une participation active aux travaux du Codex; et iii) le développement et la mise à jour de la bibliothèque du Codex.</li> <li>- Amélioration du fonctionnement des laboratoires d'analyses alimentaires chimiques et microbiologiques au Département Camcontrol.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Union européenne s'est engagée à fournir une assistance technique en 2001 mais celle-ci n'a pas encore été mise en œuvre.</li> </ul>

Année	Étapes/Mesures/Activités	Assistance technique (fournie ou demandée)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Révision des règlements en vigueur, le Décret n° 14 (1988) relatif à la protection sanitaire animale et le Décret n° 98 (1983) relatif à la protection phytosanitaire, afin de garantir leur conformité avec l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS).</li> <li>- Distribution des projets révisés des décrets n° 14 et n° 98 pour examen par le Ministère de l'agriculture, de la pêche et des forêts.</li> <li>- Évaluation des besoins en formation à la gestion et à la mise en œuvre de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS).</li> <li>- Création du point d'information sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) en vertu d'une décision du Conseil des ministres (circulaire n° 1093 en date du 26 juillet 2002).</li> <li>- Mise en place du système informatique et de la gestion des bases de données.</li> <li>- Conception du programme de surveillance des parasites et des maladies des végétaux.</li> <li>- Conception du programme de lutte contre les ravageurs et les maladies.</li> <li>- Création d'une zone exempte de parasites et de fièvre aphteuse.</li> <li>- Création d'un poste de quarantaine des végétaux et des animaux.</li> <li>- Formation à l'analyse des risques.</li> <li>- Mise en œuvre de programmes spécifiques de formation technique relatifs à l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), en particulier: 1) mesures de quarantaine phytosanitaire; 2) mesures de quarantaine des animaux; 3) diagnostic en laboratoires et essai des produits; 4) quarantaine phytosanitaire et quarantaine des animaux.</li> <li>- Rédaction d'un projet de décret relatif à l'hygiène alimentaire, y compris les conditions d'entreposage et les prescriptions microbiologiques (l'avant-projet a été mis au point).</li> <li>- Le Décret sur la quarantaine des végétaux a été adopté par le Conseil des ministres le 14 février 2003.</li> <li>- Le Décret relatif aux mesures sanitaires appliquées à l'inspection des animaux et des produits d'origine animale a été adopté par le Conseil des ministres le 14 février 2003.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des experts internationaux de la quarantaine des animaux et de la quarantaine phytosanitaire ont fourni une aide ponctuelle dans le cadre du projet d'amélioration de la productivité agricole de la Banque mondiale.</li> <li>- La Nouvelle-Zélande a fourni une aide pour une réunion entre le Cambodge, le Laos, le Myanmar et le Viet Nam, consacrée au renforcement des capacités dans le domaine de la planification et la mise en œuvre des mesures SPS.</li> <li>- Aide de la CNUCED pour répondre aux questions et contribuer à l'élaboration du plan d'action relatif aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS).</li> </ul>

Année	Étapes/Mesures/Activités	Assistance technique (fournie ou demandée)
<b>2003</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnement du point d'information sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS): formation du personnel, achat du matériel nécessaire.</li> <li>- Vérification des compétences concernant la microbiologie et l'hygiène alimentaire aux fins des accords régionaux de reconnaissance mutuelle.</li> <li>- Projet de décret relatif aux normes de sécurité alimentaire concernant les additifs (édulcorants, colorants, aromatisants, conservateurs et antioxydants).</li> <li>- Projet de décret relatif à l'administration de l'inspection alimentaire.</li> <li>- Projet de décret relatif aux normes de sécurité alimentaire concernant les contaminants de l'environnement.</li> <li>- Projet de décret relatif aux normes de sécurité alimentaire concernant les produits chimiques pour l'agriculture: résidus de pesticides.</li> <li>- Projet de réglementation relative aux normes d'innocuité des légumes frais et des préparations de légumes.</li> <li>- Projet de réglementation relative aux normes d'innocuité des fruits frais et des préparations de fruits.</li> <li>- Projets de réglementation relative aux normes d'innocuité des céréales, des légumes à gousse et des légumineuses.</li> <li>- Projets de directives relatives à l'assurance de la qualité des fruits de mer.</li> <li>- Vérification des compétences en matière d'analyse chimique des produits alimentaires aux fins des accords régionaux de reconnaissance mutuelle.</li> <li>- Renforcement des capacités du personnel clé du Camcontrol, du Comité national du Codex et des Groupes de travail technique concernant la mise en œuvre des réglementations ci-dessus.</li> <li>- Mise à niveau de la bibliothèque du Codex.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Experts en point d'information.</li> <li>- Expert de l'analyse chimique des produits alimentaires.</li> <li>- Expert de l'analyse microbiologique des produits alimentaires.</li> <li>- Experts en application des lois.</li> <li>- Experts techniques et juridiques en produits et en normes alimentaires.</li> <li>- Expert en contrôle d'importation des aliments.</li> <li>- Expert en assurance qualité des produits de la pêche.</li> <li>- Matériel de laboratoire.</li> <li>- Stages de formation de courte et de longue durée, y compris missions de familiarisation à l'étranger.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration de procédures d'enregistrement et, mise en œuvre de l'enregistrement des produits cosmétiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expert en rédaction de lois spécialisé dans l'enregistrement des produits cosmétiques.</li> <li>- Expert en laboratoire d'analyses pharmaceutiques.</li> </ul>

Année	Étapes/Mesures/Activités	Assistance technique (fournie ou demandée)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités du personnel clé du Camcontrol, du Ministère de l'agriculture, de la pêche et des forêts et du Ministère de la santé concernant la mise en œuvre des réglementations ci-dessus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stages de formation de courte et de longue durée, y compris missions de familiarisation à l'étranger.</li> <li>- Matériel de laboratoire et réactifs pour l'analyse des aliments, l'analyse microbiologique des parasites et maladies des végétaux et des animaux.</li> <li>- Fourniture de nécessaires d'analyse rapide de la qualité des aliments et d'évaluation des parasites des végétaux et des agents pathogènes.</li> </ul>
<b>2004</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de réglementation relative aux normes d'hygiène de l'eau potable et de l'eau minérale naturelle.</li> <li>- Projet de réglementation relative aux normes d'hygiène pour les glaces comestibles.</li> <li>- Projet de réglementations relatives aux normes d'hygiène du sucre.</li> <li>- Projet de réglementation relative aux normes d'hygiène des matières grasses.</li> <li>- Projet de directives relatives à la certification des produits alimentaires (pour l'exportation).</li> <li>- Renforcement des capacités du personnel clé du Camcontrol, du Comité national du Codex et des Groupes de travail technique concernant la mise en œuvre des réglementations ci-dessus.</li> <li>- Mise à niveau de la bibliothèque du Codex.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expert de l'analyse chimique des produits alimentaires.</li> <li>- Expert de l'analyse microbiologique des produits alimentaires.</li> <li>- Experts techniques et juridiques en produits et en normes alimentaires.</li> <li>- Expert en programmes de certification de produits alimentaires (pour l'exportation).</li> <li>- Stages de formation de courte et de longue durée et missions de familiarisation à l'étranger.</li> <li>- Matériel de laboratoire et réactifs pour l'analyse des aliments, l'analyse microbiologique des parasites et maladies des végétaux et des animaux.</li> <li>- Fourniture de nécessaires d'analyse rapide de la qualité des aliments et d'évaluation des parasites des végétaux et des agents pathogènes.</li> </ul>

Année	Étapes/Mesures/Activités	Assistance technique (fournie ou demandée)
<b>2005</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets de réglementations relatives à la nutrition et à la nourriture pour régimes spéciaux.</li> <li>- Projet de réglementations relatives aux conditions de sécurité pour le lait frais et les préparations à base de produits laitiers.</li> <li>- Projet de réglementations relatives aux normes d'hygiène des aliments congelés.</li> <li>- Renforcement des capacités du personnel clé du Camcontrol, du Comité national du Codex et des Groupes de travail technique concernant la mise en œuvre des réglementations ci-dessus.</li> <li>- Mise à niveau de la bibliothèque du Codex.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expert de l'analyse chimique des produits alimentaires.</li> <li>- Expert de l'analyse microbiologique des produits alimentaires.</li> <li>- Expert de l'application des lois.</li> <li>- Experts techniques et juridiques en produits et en normes alimentaires.</li> <li>- Stages de formation de courte et de longue durée, y compris missions de familiarisation à l'étranger.</li> <li>- Matériel de laboratoire et réactifs pour l'analyse des aliments, l'analyse microbiologique des parasites et maladies des végétaux et des animaux.</li> <li>- Fourniture de nécessaires d'analyse rapide de la qualité des aliments et d'évaluation des parasites des végétaux et des agents pathogènes.</li> </ul>
<b>2006/07</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Révision des règlements techniques, des normes et des procédures conformément aux nouvelles découvertes et approches scientifiques.</li> <li>- Travaux concernant l'accréditation des organes d'inspection et des laboratoires d'essais.</li> <li>- Renforcement des capacités du personnel clé du Camcontrol, du Comité national du Codex et des Groupes de travail technique concernant la mise en œuvre des réglementations ci-dessus.</li> <li>- Mise à niveau de la bibliothèque du Codex.</li> <li>- Achèvement de la mise en œuvre de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expert de l'analyse chimique des produits alimentaires.</li> <li>- Expert de l'analyse microbiologique des produits alimentaires.</li> <li>- Expert de l'application des lois.</li> <li>- Experts techniques et juridiques en produits et en normes alimentaires.</li> <li>- Stages de formation de courte et de longue durée, y compris missions de familiarisation à l'étranger.</li> <li>- Matériel de laboratoire et réactifs pour l'analyse des aliments, l'analyse microbiologique des parasites et maladies des végétaux et des animaux.</li> <li>- Fourniture de nécessaires d'analyse rapide de la qualité des aliments et d'évaluation des parasites des végétaux et des agents pathogènes.</li> </ul>

Remarque: Le Plan d'action a été élaboré conjointement par:

- le Département cambodgien de l'import-export et de la répression des fraudes (Ministère du commerce) et le secrétariat du Comité national du Codex;
- le Département de la santé vétérinaire et de l'élevage, le Département de l'agronomie et de l'amélioration des terres agricoles et le Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche;
- le Ministère de la santé.

Note: Cette stratégie de transition pourra être adaptée en fonction des résultats de la mise en œuvre du plan de transition.

Élaboration des lois et règlements techniques pour achever la mise en œuvre de l'Accord SPS

Description	2002 et années précédentes	2003	2004	2005	2006/07
Loi sur la qualité et la sécurité des biens et services	Adoptée (juin 2000)				
Décrets n° 54, 05, 28	Adoptés (1997, 1998, 2001)				
Décrets révisés relatifs à la quarantaine phytosanitaire et à la quarantaine des animaux	Projets élaborés	Présentation au CM pour adoption			
Prakas n° 12, 329, 357, 131	Adoptés (1998, 1999, 2001, 2002)				
Élaboration et adoption de règlements spécifiques (décrets), tel que défini dans le Plan d'action		X	X	X	
Achèvement de la mise en œuvre de l'Accord SPS					X